



QUELQUES INFORMATIONS UTILES...

INSCRIPTIONS :

1. Les inscriptions à LYON VTT sont gérées par le **secrétaire**.
2. Une fiche d'inscription doit être remplie par toutes les personnes désirant devenir membres du club.
3. Elles sont valables pour une année civile.
4. Elles peuvent être prises dès le mois d'octobre de l'année précédente.
5. Les inscriptions sont prises en compte dès le règlement de la cotisation.
6. Elles donnent droit à tous les avantages du club.

LICENCES :

1. **IMPORTANT** : Les licences ne sont accordées qu'aux membres du club ayant acquitté leur cotisation.
2. Les demandes de licence FFC doivent se faire indépendamment sur un imprimé de la fédération choisie à demander au **secrétaire** du club.
3. Les licences FFC peuvent être prises à partir du mois de **décembre** et sont valables une année civile. Une licence couvre cependant jusqu'en janvier de l'année n+1.
4. Les demandes de renouvellement de licence seront distribuées à tous ceux qui souhaitent être licenciés jusqu'à la réunion de janvier.
5. Les nouvelles demandes de licences seront traitées au cas par cas.
6. Les demandes de licence correctement remplies, ou modifiées s'il s'agit d'un renouvellement, doivent être remises au secrétaire, avec le certificat médical et le règlement correspondant, à la réunion de février au plus tard. Passé ce délai, nous ne garantissons pas que les licences soient enregistrées à temps pour les premières courses.
7. Le **chèque** de règlement de la licence doit être fait au nom de Lyon VTT. Ce peut être le même chèque que pour l'inscription.
8. Aucune demande de licence incomplète ne sera traitée.

MUTATIONS :

1. La période de mutation est le mois de **novembre** pendant lequel une mutation ne peut être refusée.
2. Il faut demander au club quitté un feuillet de mutation.
3. En dehors de la période de mutation, le club quitté peut refuser la mutation.
4. Il faut acquitter les **droits** de mutation à la FFC en dehors de la période de mutation.

DIVERS :

- Une liste de tous les membres du club avec leurs coordonnées est régulièrement mise à jour. N'hésitez pas à faire part au secrétaire de toute modification qui interviendrait en cours d'année.
- Toutes les sorties organisées par le club peuvent être sujettes à modification, n'oubliez pas d'appeler l'organisateur pour confirmation la veille au plus tard.

Enfin, nous sommes tous membres du club à part égale. Chacun peut s'exprimer et chacun peut et doit participer à la vie du club et faire profiter tous les membres de ses talents !